

*L'an deux mille neuf, le seize octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain PICOT, Maire.*

Etaient présents: Mme Laurence DUVIVIER, M. Jacques BARA, Mme Marie-Thérèse DESSENNE, M. Raymond DEMOLLIENS, Mme Maryline VASSEUR, Mrs Jean-Maurice DOTTE, Philippe LECLERC, Mmes Danièle OLIVIER, Céline HALEINE, Séverine SENE, Melle Emeline DUPONT, Ms Emmanuel DENORME, Amaury VANDEPUTTE formant la majorité des membres en exercice.

Etait absent excusé : Patrick SCHIMEL.

Convocation du 12 octobre 2009.

### **1) SECRETAIRE DE SEANCE.**

Monsieur Jacques BARA est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **2) MISE A APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Monsieur le Maire propose d'ajouter en point 6 la convention contrat enfance à signer avec la caisse d'allocations familiales de la Somme. Le conseil municipal donne son accord, l'ordre du jour est ainsi adopté à l'unanimité.

### **3) MISE A APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 10 JUILLET 2009.**

Monsieur le Maire signale que plusieurs points sont à rectifier : « décision modificative N°4 » est remplacée par « décision modificative N°3 », « décision modificative N°5 » est remplacée par « décision modificative N°4 ». Dans les informations diverses « Somme informatique » est remplacé par « Somme numérique ». Dans les questions diverses « quant a lui » est remplacé par « quant à lui ». Aucune autre observation n'est formulée, le compte rendu est alors adopté à l'unanimité.

### **4) DECISIONS MODIFICATIVES N°5 ET N°6.**

Monsieur le Maire indique que quelques recettes non prévues au budget primitif ont été encaissées par la trésorerie. De ce fait, il y aurait lieu de réinscrire en dépenses au chapitre 012, les crédits qui avaient été retirés par décisions modificatives 1,2 et 4. Par ailleurs, la commission des finances propose également d'ouvrir de nouveaux programmes d'investissement. Il s'agit de :

- la mise en réseau informatique et télécommunication « mairie et agence postale ». En effet, le secrétariat va réintégrer la mairie, les locaux postaux se sont avérés trop exigus et peu fonctionnels.
- l'achat d'un taille haie car l'actuel est hors d'usage.
- la rénovation du logement de la rue du Séhu. Cet ancien logement de fonction, auparavant réservé aux instituteurs, aura besoin de travaux de rénovation assez importants avant de pouvoir être remis à la location.

Monsieur le Maire rappelle que les crédits de reports 2008 ont été repris au budget primitif et que par conséquent le conseil municipal n'a pas obligation de voter un budget supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité les décisions modificatives suivantes :

a) DM 5

| Désignation                                       | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---|--------------------------------|----------------------------------|
| D 611 : Contrats de prestations services          |                                | 10 451.0                         |
| TOTAL D 011: Charges à caractère général          |                                | 10 451.0                         |
| D 6411 : Personnel titulaire                      |                                | 3 400.0                          |
| D 6458 : Cotisations autres organismes            |                                | 1 112.0                          |
| TOTAL D 012 : Charges de personnel                |                                | 4 512.0                          |
| R 70878 : Remboursement par autres redevables     |                                | 1 000.0                          |
| TOTAL R 70 : Produits des services                |                                | 1 000.00                         |
| R 74832 : Attributions du FDTP                    |                                | 10 242.0                         |
| TOTAL R 74 : Dotations et participations          |                                | 10 242.00                        |
| R 752 : Revenus des immeubles                     |                                | 3 121.0                          |
| TOTAL R 75 : Autres produits gestion courant      |                                | 3 121.0                          |
| R 7718 : Autres produits exceptionnels de gestion |                                | 600.0                            |
| TOTAL R 77 : Produits exceptionnels               |                                | 600.00                           |

b) DM 6

| Désignation                                  | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|--|--------------------------------|----------------------------------|
| D 21538-79 : Mairie-APC informatique-télécom |                                | 7 813.0                          |
| D 21578-68 : Débroussailleuse                | 650.00                         |                                  |
| D 21578-77 : Taille haie                     |                                | 650.00                           |
| D 2183-79 : Mairie-APC informatique-télécom  |                                | 2 187.00                         |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles     | 650.00                         | 10 650.00                        |
| D 2313-66 : Rénovation salle polyvalente     | 40 000.00                      |                                  |
| D 2313-78 : Rénovation Logt rue du Séhu      |                                | 30 000.00                        |
| TOTAL D 23 : Immobilisations en cours        | 40 000.00                      | 30 000.00                        |

**5) DESAFFECTATION DU LOGMENT DE FONCTION DE L'ECOLE PRIMAIRE.**

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de désaffecter le logement de l'école primaire afin de pouvoir le mettre à la location par la suite. La délibération du conseil municipal ainsi que la consultation de l'inspection académique sont des préalables à la prise de décision de monsieur le Préfet de Région.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de désaffecter le logement de fonction de l'école primaire sis 9, rue du Séhu et sollicite l'avis de l'autorité préfectorale.

**6) CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE.**

Monsieur le Maire précise que la commune de Dury est signataire d'un contrat enfance et jeunesse depuis 2007.

La réglementation du contrat enfance et jeunesse prévoit un seul contrat sur un territoire donné.

Aussi, la commune de Dury ayant adhéré au SIVU Sud Amiénois, un avenant au contrat de cette commune sera rédigé pour étendre le territoire aux communes constituant le SIVU et intégrer les nouveaux signataires.

La convention, contrat enfance, signée avec la Caisse d'Allocations Familiales en 1999 et renouvelée en 2004, est arrivée à échéance au 31 décembre 2008.

Un nouveau dispositif, appelé Contrat Enfance et Jeunesse, remplace le contrat Enfance. Ce Contrat Enfance et Jeunesse intègre les actions développées dans la précédente convention et reconduites, ainsi que de nouveaux développements.

La Commune de Saint-Sauflieu prévoit le développement suivant :

- la création d'un accueil de loisirs fonctionnant durant les petites vacances scolaires.

La Commune de Saint-Sauflieu sollicite le bénéfice de la prestation de service Enfance et Jeunesse pour les actions développées au cours du contrat enfance et maintenues ainsi que pour les nouvelles actions qu'elle souhaite mettre en place.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer, avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole, l'avenant au Contrat Enfance et Jeunesse de Dury 2009-2010 ayant un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

## **7) CONTRAT DE PREVOYANCE COLLECTIVE MAINTIEN DE SALAIRE MNT.**

Une convention de partenariat « Mutuelle Nationale Territoriale – Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale » pour les communes de moins de 11 agents, a pris effet le 1<sup>er</sup> juillet 2009. La garantie indemnités journalières (option 1) proposée permet l'ouverture du contrat aux agents titulaires et stagiaires, sans limite d'âge ni questionnaire médical. Ce contrat peut s'inscrire dans le volet «généralisation du droit à l'action sociale» de la loi 2007-209 du 19 février.

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'adhérer à compter du 1er novembre 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser monsieur le Maire à signer les conditions particulières ainsi que la convention de remboursement des prestations indues. Le taux du contrat s'élève à 0.59 % des traitements bruts et des bonifications indiciaires. Ce taux sera réparti pour 0.30 % en charges salariales et 0.29 % en charges patronales.

## **8) « COMMISSION SALLE POLYVALENTE » DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE.**

Des changements dans sa vie professionnelle amènent Mademoiselle Emeline DUPONT à solliciter une décharge dans sa fonction de responsable de la salle polyvalente. Après un tour de table, Monsieur Philippe LECLERC se porte volontaire pour la remplacer. Le conseil municipal désigne Monsieur Philippe LECLERC membre de cette commission.

## **9) RAPPORTS DES COMMISSIONS ET DELEGATIONS**

### *Monsieur le Maire*

- Commission des finances : le prêt relatif à l'achat du terrain de la Résidence pour Personnes Agées avait été contracté sur la base d'un taux révisable. La conjoncture étant très favorable, la décision a été prise de passer à taux fixe. Le taux retenu s'élève à 3.62%. La durée de refinancement est de 8 ans.

- Plan de Développement Urbain (P.D.U). Il s'agit d'un document de planification qui guide la politique des transports et des déplacements sur une période de 10 ans. L'objectif premier est la promotion des modes de déplacements les moins consommateurs d'énergie, conciliant les besoins des usagers et la nécessité de lutter localement contre l'effet de serre. Le PDU d'Amiens métropole a été approuvé en 2002. Depuis, la communauté d'agglomération s'est élargie. Face à ce constat et étant donné que le plan arrive à son terme en 2012, une procédure de révision, qui permettra par la même occasion de se mettre en conformité avec la loi « handicap », doit être engagée.

- Plan Local de L'Habitat (P.L.H.) : une réunion s'est tenue le 16 octobre. Celle-ci a confirmé les objectifs de construction de 29 logements neufs pour la commune.

- SAGACOM : Cette société d'économie mixte était chargée, par affermage, de la gestion de Mégacité. Celle-ci a perdu le marché. Elle sera remplacée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010 par la société GL-EVENTS, après le vote

du Conseil d'Amiens Métropole du 22 octobre prochain.

- Commission culture : Dans le cadre du festival du film d'Amiens, le cinébus métropolitain viendra offrir des séances de cinéma aux enfants de l'école primaire le vendredi 13 novembre prochain.
- La départementalisation du CPI prévue au 1<sup>er</sup> novembre 2009 est repoussée au début de l'année 2010.

### Madame DUVIVIER

- S.I.S.A : En 1987, le SISA assurait la prise en charge de 30 patients. Aujourd'hui, c'est 70 patients que doit gérer ce syndicat, sans encadrement supplémentaire. Devant cette problématique, Monsieur le Président a sollicité un entretien à la DDAS en vue de créer un demi-poste supplémentaire soit d'infirmière ou d'aide soignante.

- Fêtes et cérémonies : concernant « les maisons fleuries », le classement est établi. Il est noté une baisse sensible du nombre des participants pour cette année.

- Repas des aînés : fixé au 15 novembre, la commission a arrêté le menu. Les conseillers sont sollicités pour le service. Les modalités de distribution des galettes des rois seront modifiées cette année afin d'éviter les polémiques du passé. Désormais, c'est sur un critère d'âge que sera établie la liste des bénéficiaires.

### Monsieur BARA

- SIVU : le Budget supplémentaire a été voté. 65 enfants fréquentent la crèche de manière plus ou moins régulière dont 12 enfants de la commune. Ce chiffre est en baisse par rapport aux années antérieures ce qui implique que la participation financière communale sera moindre en 2010.

- Logement communal : ce bien immobilier a été libéré fin Août. La commission bâtiment a décidé d'effectuer des travaux de rénovation assez importants. Ceux-ci s'avèrent indispensables avant toute nouvelle location. En effet, aucuns travaux d'entretien n'ont été effectués durant les dernières décennies. Ces travaux consistent à consolider et traiter la charpente, à changer l'isolation du grenier, à poser de nouvelles menuiseries, à effectuer des travaux complets de peinture et enfin à poser un ballon d'eau chaude de manière à rendre ce logement complètement indépendant.

Les montants de ces travaux s'élèvent à 30 000 euros.

- Après les dégradations de l'été, un devis de réparation des vitraux de l'église a été établi. Il s'élève à la somme de 1 150 euros.

### Madame DESSENNE

- S.I.E.R : absente lors de la dernière assemblée, madame DESSENNE passe la parole à son suppléant, Monsieur Philippe LECLERC. Le sujet principal de cette réunion concernait le projet de transfert de la maîtrise d'ouvrage des SIER vers la Fédération Départementale d'Electrification, ceci afin de se mettre en conformité avec la loi du 7 décembre 2006 qui prévoit une seule autorité organisatrice de la distribution d'électricité. Le vote a entériné ce transfert par l'adoption des nouveaux statuts de la fédération qui a été préféré au projet de création d'un SIER Départemental. Le SIER sud garderait ses compétences gaz et entretien de l'éclairage public.

- Affaires scolaires : suite à un courrier reçu d'un parent d'élève, la commission va devoir se réunir prochainement.

### Monsieur DEMOLLIENS

- SIVOM : lors de la dernière réunion du bureau a été de nouveau abordé le problème de la forte demande de la partie aide sociale qui a conduit à un déficit de 30 000 euros en 2008. Une première augmentation des cotisations des communes a permis de réduire de moitié ce déficit. Une seconde augmentation en 2010 devrait conduire à un rééquilibrage des comptes.

- Monsieur DOTTE qui remplaçait Monsieur DEMOLLIENS nous rapporte le contenu de la dernière assemblée plénière. Un prêt de 300 000 euros a été réalisé auprès de la caisse d'épargne au taux de 3.20 % pour financer une partie de la programmation des travaux de voirie 2010. Il précise que les subventions du conseil général seront plafonnées à hauteur de 134 000 euros sur trois ans.

Pour 2010 il est acquis que Saint-Sauflieu bénéficiera de nouveaux travaux de rénovation de voiries. Le

tour de l'église, les rues Masson, Gargault et Voyeul ont été proposées.

- Commission voirie : il est prévu l'achat d'une armoire phytosanitaire pour se mettre en conformité avec la réglementation. Il a également été décidé de ne pas planter de fleurs d'hiver au motif que celles-ci sont enlevées en fin de printemps au moment où elles sont les plus belles. De même il n'a pas été prévu d'étendre les illuminations de fin d'année pour raisons budgétaires.
- Diverses réparations ont été réalisées dernièrement par la société COLAS sur la D 1001.

## **10) INFORMATIONS DIVERSES**

• Monsieur le maire présente le plan de continuité d'activité et de lutte contre la pandémie grippale. Le but de ce plan est de maintenir l'activité communale à un niveau le plus élevé possible compte tenu d'un éventuel absentéisme important.

• Monsieur le maire déplore le manque de réactivité du conseil général au niveau de la demande de subvention déposée en 2009 pour le projet de restaurant scolaire. Aucune réponse ne nous est parvenue à ce jour. Par ailleurs, concernant les subventions IDEAL, les dossiers seront déposés avant la fin de l'année, dès que nous aurons reçu le devis relatif à la pose de l'éclairage face à la salle polyvalente.

• Concernant le projet de construction du restaurant scolaire et de la salle d'accueil de loisirs, la commission de la Caisse d'Allocations Familiales se réunit dans le courant de ce mois afin de statuer sur notre demande de subvention. Il est à noter également qu'un prêt à taux zéro pourra être accordé ainsi qu'une aide sur l'achat du mobilier. Il faudra réfléchir à la possibilité de réaliser ce projet sans participation de l'Etat, car il est peu probable qu'une subvention soit accordée en 2010.

• Travaux de proximité Amiens Métropole: l'étude concernant l'aménagement sécuritaire de la D1001 a été réalisée. Le montant des travaux est estimé à 1 800 000 euros. Concernant la mise en sécurité de la Cavée, l'estimation s'élève à 450 000 euros dont 100 000 euros pour l'aménagement d'un trottoir et l'effacement des réseaux. Monsieur le Maire propose de donner priorité au chantier de la Cavée et plus particulièrement à la réalisation d'un mur de soutènement et à la création du trottoir.

• Depuis début octobre les instances postales concernant Oresmaux ne sont plus prises en charge par l'agence postale communale de Saint-Sauflieu.

## **11) QUESTIONS DIVERSES**

• Mademoiselle DUPONT souhaite savoir ce qu'il adviendra des véhicules non repris dans la départementalisation du CPI. Monsieur le Maire lui précise que le véhicule en meilleur état sera repris par la commune pour ses besoins propres, le second pourra être cédé à une association qui en ferait la demande.

• Monsieur Sébastien DUFOUR sollicite l'aménagement de son trottoir. Monsieur le maire pense qu'il serait judicieux d'attendre les travaux de renforcement du réseau d'eau prévus en fin d'année avant d'envisager une quelconque réfection.

• Madame OLIVIER souhaite savoir si les compteurs d'eau ont été relevés car elle n'a vu personne à son domicile. Monsieur le Maire lui indique qu'effectivement, le relevé est en cours.

• Monsieur VANDEPUTTE pense qu'il serait utile d'installer un lampadaire supplémentaire rue de la Terrière devant la propriété de Monsieur et Madame MAURET afin de remédier au trou noir existant. Monsieur le Maire lui répond que ce problème devrait être solutionné lorsque le lotissement « les charmilles » aura été réalisé.

• Madame SENE souhaite qu'une réunion de la commission « vie associative et centre de loisirs soit programmée rapidement afin de pouvoir travailler sur les accueils de loisirs 2010. Monsieur BARA recontactera le responsable des PEP 80.

• Madame HALEINE souhaite savoir à qui a été distribué la lettre du parent d'élève. Madame DESSENNE lui précise qu'une copie de ce courrier a été transmise uniquement au bureau municipal.

• Madame DESSENNE souhaite connaître l'état d'avancement du dossier de dissolution de l'Association Foncière de Remembrement. Monsieur le Maire lui répond qu'il faut d'abord dissoudre l'UAFR. Il prendra rendez-vous avec monsieur le Maire de Flers-sur-Noye afin de faire avancer le dossier.

Aucune autre question, n'est posée, la séance est levée à 22H45.

Les membres du Conseil Municipal,

Jacques BARA

Marie-Thérèse DESSENNE

Raymond DEMOLLIENS

Jean-Maurice DOTTE

Maryline VASSEUR

Séverine SENE

Amaury VANDEPUTTE

Emmanuel DENORME

Danièle OLIVIER

Emeline DUPONT

Philippe LECLERCQ

Céline HALEINE

Laurence DUVIVIER

Le Maire,  
Alain PICOT